

Compte rendu de la réunion du 27 janvier 2022 - Plénière

Etaients présents :

Elus : Françoise Nordmann (Maire), Patrick Planche (1^{er} adjoint), Pascal Seigné, Nicolas Manac'h, David Humbert (adjoints), Régis Brasseur, Marie-Madeleine Maillard (conseillers délégués), Sophie Guzik, Evelyne Le Bras, Loïc Duhem, Manuel Afonso, Jannick Loiseau (conseillers municipaux)

Référents habitants : Lucien Tauzia, Jean Beslard, Dominique Bourin, Olivier Cantomerle, Stéphane Savary, Marie-Claude Bourgine.

Ainsi que 25 habitants.

Secrétaire de séance : Nicolas Manac'h, Sophie Guzik, Loïc Duhem

ORDRE DU JOUR :

1H présentation par les élus :

- Bilan de la démocratie locale depuis 2017
- Référents pour les conseils de quartier
- Informations sur l'urbanisme
- Investissements en cours sur la ville
- Consignes de tri
- Centenaire
- Bilan des conseils de quartier de novembre
- Budget participatif
- Planning des conseils de quartier 2022

Puis 40 mn d'échanges

Présentation de l'actualité de la Ville par les élus :

Les élus se sont relayés pendant une heure pour présenter aux participants un aperçu de l'actualité de la ville.

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Echanges :

Question 1

Qu'en est-il de la protection des arbres concernant leur coupe?

Exemple: Un habitant a coupé des arbres sans autorisation près de « l'ancien manoir », avenue Salengro.

Réponse de Régis Brasseur (conseiller délégué à l'environnement) :

Les coupes sont soumises à un règlement :

- Arbre de moins de 30 cm de diamètre peut être coupé sans autorisation.
- Arbre de plus de 30 cm de diamètre est soumis à une autorisation. Une visite est alors organisée sur place. Ensuite la procédure sur arrêté donne ou pas cette autorisation.

Lors de l'incident cité en exemple, Régis Brasseur s'est rendu sur place dès que l'anomalie a été signalée, il doit retourner pour constater l'ensemble des dégâts. Il signale par ailleurs qu'un projet de réglementation municipale pourrait prochainement permettre de sanctionner financièrement les contrevenants pour de l'abattage d'arbre sur le domaine public uniquement. Pour le domaine privé, il est prévu une procédure spécifique avec constat par la Police Municipale puis transmission au procureur, sous réserve que l'infraction sur le domaine privé soit visible de l'espace public.

Question 2

Problème de circulation sur la rue de Saint Prix : camions venant de Vectura et qui s'engagent sur cette route.

Réponse de Françoise Nordmann (Maire) :

Des panneaux lumineux ont été installés en décembre dernier au niveau de l'entrée de ville du carrefour Chemin de St Prix / avenue Boulé interdisant la circulation de poids lourds dans la ville ainsi qu'un marquage au sol au début de l'avenue Boulé.

Un portique pourrait être installé afin que les camions ne puissent plus prendre le mauvais chemin.

Des discussions vont être menées avec la Ville de Taverny pour sécuriser le carrefour.

En complément, la modification du référencement des accès pour les fournisseurs de signal GPS est en cours.

Question 3

Un habitant de l'avenue de La Chesnaie signale 2 problèmes :

- Mise en place du sens unique sur l'avenue de la Chesnaie, sans concertation avec les riverains.
- Le chantier Alila (angle Général Leclerc et la Chesnaie) semble déserté. Il n'y a plus personne sur le chantier, des gravats sont restés, alors que les habitants doivent arriver en février.

Réponse de Françoise Nordmann.

Madame le Maire constate elle aussi que le chantier semble à l'arrêt. Le nécessaire sera fait par la Ville pour s'assurer de la bonne finalisation de ce projet

Concernant la mise en sens unique de la voie, il s'agissait d'un essai de 4 mois, il s'est prolongé. La circulation sera analysée une fois que le chantier aura cessé d'occuper l'espace public.

Question 4

A quel rythme est renouvelé l'éclairage public ? Dans l'avenue Molière, l'éclairage semble faible, un riverain pensait qu'il venait d'être changé.

Réponse de Pascal Seigné (Maire-adjoint aux équipements et espaces publics, à la coopération intercommunale, à la communication et au développement numérique, et vice-président de la

communauté d'agglomération CAVP).

Le changement des réverbères se fait petit à petit. La rue Molière est prévue pour 2022.

Il y a également sur le site de la ville, la possibilité de faire remonter ces informations. Ainsi que sur le site de la communauté d'agglomération Valparisis qui est chargé de la gestion de l'éclairage public, et notamment du renouvellement pour un passage en leds.

Question 5

Vandalisation de voitures dans le secteur Folie Château

Réponse de David Humbert (Maire-adjoint à la sécurité, à la circulation et aux mobilités) :

La délinquance n'est pas particulière à Beauchamp. Ce type de dégradation se constate, hélas, dans toute la France. Les gros 4X4 et SUV sont très recherchés par les voleurs.

Un travail en commun avec le Valparisis et la police nationale est effectué.

Il est recommandé aux particuliers de rentrer leur véhicule chez eux, s'ils en ont la possibilité.

Question 6

Une riveraine de l'avenue Curnonsky demande de possibilité de fleurir la bande qui est en herbe près de chez elle.

Réponse de Pascal Seigné :

Ce type d'opération doit se mener en concertation entre les riverains volontaires et les services techniques de la Ville.

L'équipe municipale va étudier cette question lors du prochain conseil de quartier de la Bergère.

En amont, il est nécessaire de vérifier si cette parcelle est publique ou privée.

Question 7

Quelles sont les règles pour les installations de clôtures dans le cadre du nouveau PLU ?

Réponse de Françoise Nordmann :

Il est toléré un festonnage pour éviter la pose de canisse ou autres. Le PLU le permet.

Une clôture fermée est également autorisée.

Fin de la réunion à 22h10.